MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-08-2025

Dossier complet le : 07-08-2025

N° d'enregistrement : 004938/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale agrivoltaique au sol sur la commune d'Entrains-sur-Nohain en Nievre (58).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: ARKOLIA ENERGIES

Raison sociale: ARKOLIA

N° SIRET: 50983510400167

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom: JOACHIM

Prénom(s): Heloise

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la realisation d'une centrale agrivoltaique comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports d'une puissance electrique d'environ 994,5 kWc. Les caracteristiques sont les suivantes : -37 tables photovoltaiques composees de 36 panneaux -11 tables photovoltaiques composees de 18 panneaux Longueur : 20,75 m ou 10,37 m selon table - Largeur 4,5 m (projetee) Hauteur au point bas des panneaux : 1,2 m - Inclinaison des panneaux : 20 ° L'installation est delimitee par une cloture de 2m de haut avec portail de 7 m de largeur

4.2 Objectifs du projet

Ce projet agrivoltaique permettra : - d'accompagner et revaloriser la production agricole d'une parcelle laissee en jachere depuis de nombreuses annees ; - de produire localement de l'energie electrique et participer a petite echelle a l'independance energetique de la France et sa volonte de reduire des emissions carbone ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les entreprises sollicitees (electriciens, soudeurs, genie civilistes, etc.) sont pour la plupart des entreprises locales et francaises. Pour une centrale de l'envergure du projet envisage , le temps de construction maximal est evalue a 4 mois maximum. La phase de chantier s'organise selon les etapes suivantes : -Preparation du terrain : 3 semaines -Mise en place de la cloture et securisation du site : 3 semaines -Installation des structures (tables) : 2 semaines -Montage des modules photovoltaiques : 1 mois -Installation du poste de transformation et de livraison : 1 semaine -Cablage des equipements electriques : 2 semaines -Essais et mise en service : 2 semaines

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien du site : L'exploitante agricole veillera a la maitrise de la vegetation sur le site dans le cadre de ses activites de fauche. Maintenance des installations : Dans le cas des installations de centrales photovoltaiques au sol en technologie fixe, les principales taches de maintenance curative sont les suivantes : - Nettoyage eventuel des panneaux solaires, - Nettoyage et verifications electriques des onduleurs, et boites de jonction, - Remplacement des elements eventuellement defectueux (structure, panneaux,etc), - Remplacement ponctuel des elements electriques a mesure de leur vieillissement, - Verification des connectiques et echauffements anormaux. Si necessaire, l'exploitant procedera a des operations de lavage dont la periodicite sera fonction de la salissure observee a la surface des panneaux photovoltaiques et des conditions meteorologiques. Dans ce cas, le nettoyage s'effectuera a l'aide d'une lance a eau haute pression sans aucun detergent La centrale aura une duree de vie minimale de 25 ans. Dans le cadre du bail emphyteotique (location du terrain), l'exploitant photovoltaique est tenu a demanteler l'installation et remettre en etat le terrain a la fin de son exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'une puissance strictement inferieure a 1MWc fera l'objet d'une declaration prealable de travaux aupres des services d'urbanisme de la commune / communaute de communes.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale du projet (ou surface cloturee) Hauteur maximale des structures Surface projetee des tables Puissance Production annuelle	(21042, m²) (2,864, m) (3883, m²) (994,5, kWc) (1220, MWh)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Apis

Lieu-dit :

Localité : Apis 58410 Entrains-sur-Nohain

Code postal : 58410 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 3°14'51"E Lat. : 47°28'01"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte communale - ZNC

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	L'aire d'etude est recoupee par 3 Znieff de type 2 : La plus proche « VALLEES DU NOHAIN ET DE LA TALVANNE » se situe a 400m a l'Est du site. Vient ensuite « MASSIFS FORESTIERS, PELOUSES ET PETITES VALLEES AU NORD DU PLATEAU NIVERNAIS » a 3km au Su-Est. Et enfin, « PUISAYE NIVERNAISE, FORTERRE ET VALLEE DE LA VRILLE » a 3.5km a l'Ouest. Aucune de ces Znieff
En zone de montagne ?	☐	☑	Non concerne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Non concerne
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Non concerne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Non concerne

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Non concerne
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Non concerne Aucun site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est present dans l'aire d'etude, mais un monument historique est present au sein de la commune et de l'aire d'etude, il s'agit de « l'Eglise Saint-Sulpice d'Entrains-sur-Nohain » a plus de 700m du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Non concerne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRN Inondations
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Non concerne
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Non concerne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Aucun perimetre de protection d'un captage d'eau potable ne recoupe notre projet. Le perimetre de protection le plus proche se situe a pres de 5km .
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Non concerne

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Non concerne
D'un site classé ?	☐	☑	Non concerne

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Non concerne
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des consequences sur les masses d'eau souterraines (pas de drainage ni de rejets, impermeabilisation limitee aux transformateurs, citerne, et partiellement pistes).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas d'excavations ou terrassements necessitants l'evacuation de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet ne necessitera pas d'apports de terres venant de l'exterieur. Seuls les materiaux de construction des differents elements de la centrale (onduleurs, panneaux, etc.) seront apportes
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'utiliser des ressources naturelles du sol et du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Pas de besoin en eau potable ou d'installations d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Non concerne, que ce soit en considerant l'etat initial du site, la surface du projet et les mesures prises pour eviter et reduire tout impact environnemental negatif.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Non concerne
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Projet sur parcelles agricoles qui conserveront une activite agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Non concerne
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	PPRN inondations, mais site du projet non concerne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Non concerne
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Trafic augmente ponctuellement et localement lors de la phase de travaux puis deplacements ponctuels durant la phase d'exploitation pour operations d'entretien et de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le chantier est une source de bruit temporaire, et en phase d'exploitation, les onduleurs genereront du bruit perceptible que localement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Non concerne
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet ne genere pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Non expose a des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	La phase chantier du projet pourra generer localement des vibrations (mise en place des structures).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Non expose a des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'emettre de la lumiere.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Non expose a des emissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des rejets dans l'air, a part les emissions liees aux vehicules de chantier et de maintenance/livraison. La production d'energie renouvelable a pour objectif de se substituer aux energies fossiles emettrices de gaz a effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'emettre des rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Non concerne
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Dechets du chantier, mais le projet en tant que tel ne produit aucun dechet en phase d'exploitation. Apres demantelement, les installations photovoltaiques seront recyclees
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	La commune est totalement situee sur une ZPPA.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Activites lors du chantier et des maintenances possibles. Activite agricole apres chantier (lors de l'exploitation de la centrale).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement: -Eloignement des differents zonages environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, Reserves naturelles,...) (en amont) -Hors de zones humides effectives et de zones humides probables Reduction: -Limiter le risque de pollution accidentelle et ses effets potentiels / Mise a disposition de kits anti-pollution (travaux et exploitation) -Circulation des vehicules adaptee et engins de chantier correctement entretenus -Adaptation de la periode des travaux selon le cycle biologique des especes -Remise en etat des sols post-chantier -Dispositifs de lutte preventive et curative contre les especes exotiques envahissantes (travaux et exploitation) -Absence de travaux nocturnes -Pas d'eclairage nocturne ou limitation au strict minimum (travaux et exploitation) -Limitation des projections de poussieres (travaux) -Entretien des modules sans recours aux produits chimiques (exploitation) -Espacement entre les modules photovoltaiques (limiter erosion et modifications regime hydraulique) -Choix d'un coloris adapte pour les clotures et les constructions techniques permettant leur integration dans le paysage -Mise en place de clotures permeables -Mise en place d'une reserve incendie si preconisations/prescriptions du SDIS -Mise en place de haies pour l'integration paysagere si preconisations/prescriptions par les services de l'Etat

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet devrait etre dispense d'evaluation environnementale. En effet, la superficie du site est assez faible et il a ete montre que les impacts de l'implatation d'une centrale sur ce site etaient non significatifs. De plus, avec la mise en place des mesures d'evitement et de reduction, les impacts residuels semblent presque inexistants. On pourrait noter les emissions de gaz a effet de serre liees a la creation de la centrale mais une fois en exploitation ces emissions seront rapidement compensees et l'impact de la centrale sera donc rapidement positif quant a ce sujet. De plus, a la fin de l'exploitation, la centrale pourra etre demontee et le site remis dans son etat initial.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom LATCHOUMANIN

Prénom Romain

Qualité du signataire Heloise JOACHIM, Coordinatrice Regional Develc

À MAUGUIO

Fait le 07-08-2025

Signature du (des) demandeur(s)